

Conflit



La propriétaire ne veut plus que le public accède à son terrain. Aucun compromis n'a été trouvé. GÉRALD BOSSHARD

Les Blonaysans privés de leur cèdre emblématique

Des générations y ont abrité leurs jeux ou leurs vœux. Le cèdre séculaire des Chevalleyres n'est plus accessible au public

Christophe Boillat

L'annonce a fait l'effet d'une bombe lors de la dernière séance du Conseil communal. Les Blonaysans ne pourront plus profiter des abords du «grand cèdre», cet arbre séculaire des Chevalleyres qu'ils ont chéri pendant des décennies. «C'est un site convivial, bucolique, symbolique. Les mamans peuvent laisser jouer leurs enfants en toute sécurité. Des ouvriers piquent-niquent durant la pause de midi. On s'y retrouve le 1er Août pour admirer les feux d'artifice», explique Henriette Twaites, vice-présidente de Pro

Chevalleyres, association de défense du hameau.

Or voilà que l'héritière de la parcelle privée où trône ce *Cedrus atlantica glauca* (cèdre bleu de l'Atlas) veut retrouver la jouissance exclusive de son bien. Pourtant son grand-père, puis son père, avaient, plusieurs décennies durant, autorisé le public à accéder à ce vaste pré de 23 000 m², sur la foi d'un simple accord moral avec la Commune. C'est donc le cœur gros que le syndic de Blonay, Bernard Degex, a dû déclarer aux élus du Conseil, voilà quelques jours, qu'aucun compromis n'avait été trouvé avec la nouvelle propriétaire des lieux pour permettre aux villageois de continuer à en profiter.

La parcelle est située à l'écart du bourg, dans un quartier de villas. Sur ce tertre, qui offre un point de vue panoramique sur le Léman et les Alpes, l'arbre haut de 12 mètres ne fait pas seulement le bonheur des amoureux qui y expriment parfois leurs vœux. Il

procure également des niches écologiques aux pics et à certains insectes, comme la fourmi, le capricorne ou l'abeille charpentière. S'il figure à l'inventaire des arbres monumentaux de Blonay, sa notoriété dépasse les frontières de la Riviera. La géobiologue Joëlle Chautemps le référence dans son ouvrage consacré aux balades auprès de 40 arbres vénérables de Suisse romande. Sa majesté a même inspiré l'association Pro Chevalleyres qui utilise sa reproduction peinte comme logo.

Vaines négociations

Ce sont notamment ces initiatives qui ont fâché Marilyn Rodriguez, propriétaire du pré. «On fait la promotion du cèdre, on invite le public à s'y rendre et à utiliser le champ de manière abusive. On s'en sert comme logo d'une association. On le publie dans un livre. Mais on ne m'a jamais demandé mon avis. Personne ne s'est inquiété de mentionner que c'était une propriété privée.» En novem-

bre dernier, elle a donc sommé la Commune d'ôter les bancs et la place de jeux qui y avaient été plantés au fil des ans. Quant à l'association Pro Chevalleyres, elle a dû retirer de son site toute mention d'utilisation publique de son bien. Ce qui a été fait dans les deux cas.

«Nous l'avons rencontrée pour plaider notre cause. En vain», grette le syndic. «C'est navrant que la Municipalité n'ait pas pu trouver d'accord», estime le conseiller communal Jean-Marc Nicolet. La communité d'autant plus grande que, en 1990, après que la foudre ait frappé le cèdre, ce sont les membres de Pro Chevalleyres qui ont levé des fonds - 2500 francs - pour financer sa guérison. Quant à la Commune, elle entretenait la parcelle et l'amenait en état, avec des bancs, de poubelles et de jeux pour enfants.

Au vu de ces arguments, la propriétaire pourrait-elle changer d'avis? «Non, je ne reviendrais pas sur ma décision. Cette affaire est définitivement close.»